



Le Plan de prévention

Objectifs :

Identifier les obligations légales organisant l'intervention d'entreprises extérieures sur un site.
Analyser les éléments à vérifier lors de la visite préalable.
Recenser les risques et définir des mesures de prévention.

Public :

Chefs d'établissement, chefs des services techniques et responsables sécurité des Entreprises
Utilisatrices et responsables des Entreprises Extérieures.

Prérequis:

Notion de base en prévention souhaitée

Compétences visées :

Etre capable d'apprécier le contexte et les enjeux de la sous-traitance en matière de sécurité,
Etre capable d'évaluer l'impact de la réglementation dans la gestion des interventions des Entreprises
Extérieures,
Etre capable d'établir un plan de prévention ou un protocole de sécurité.

Moyens et documents pédagogiques :

Vidéo projecteur / Documentation
Support de cours remis à chaque participant

Méthodes pédagogiques :

Formation théorique – Etude de cas - Exposés

Evaluation et sanction de l'action :

Etude de cas pratique
Remise d'une attestation de formation

Recommandation :

Aucune

Animateur :

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels. IPRP

Lieu :

intra ou inter-entreprise

Durée :

1 jour, soit 07h00

Contenu

Cerner le cadre réglementaire des interventions réalisées par les entreprises extérieures

La réglementation en vigueur

Reconnaître l'obligation de prévention des différents intervenants et l'analyse préalable des risques

Le contenu obligatoire, les différentes rubriques

Organiser le partage de responsabilités avec les sous-traitants

Évaluer ses responsabilités et celles de chaque intervenant

Définir le cadre d'une opération et les obligations des différents intervenants

Rédiger son plan de prévention

Planifier : identifier les étapes clés.

Mener l'inspection préalable sur le terrain : les éléments essentiels à recueillir et vérifier.

Réaliser l'analyse commune des risques (ceux associés à la coactivités et ceux liés aux réalisations des travaux).

Formaliser son analyse de risques

Élaborer les mesures de prévention

Communiquer son plan de prévention

Assurer la maîtrise des risques identifiés

Mettre en place et suivre un plan de prévention pertinent pour maîtriser les risques.

Rédiger des documents applicables par les entreprises extérieures sur le terrain.

Le contrôle pendant l'intervention de l'entreprise extérieure.

Les obligations liées aux salariés des entreprises extérieures.

Mettre à jour l'analyse de risques en cas de changement